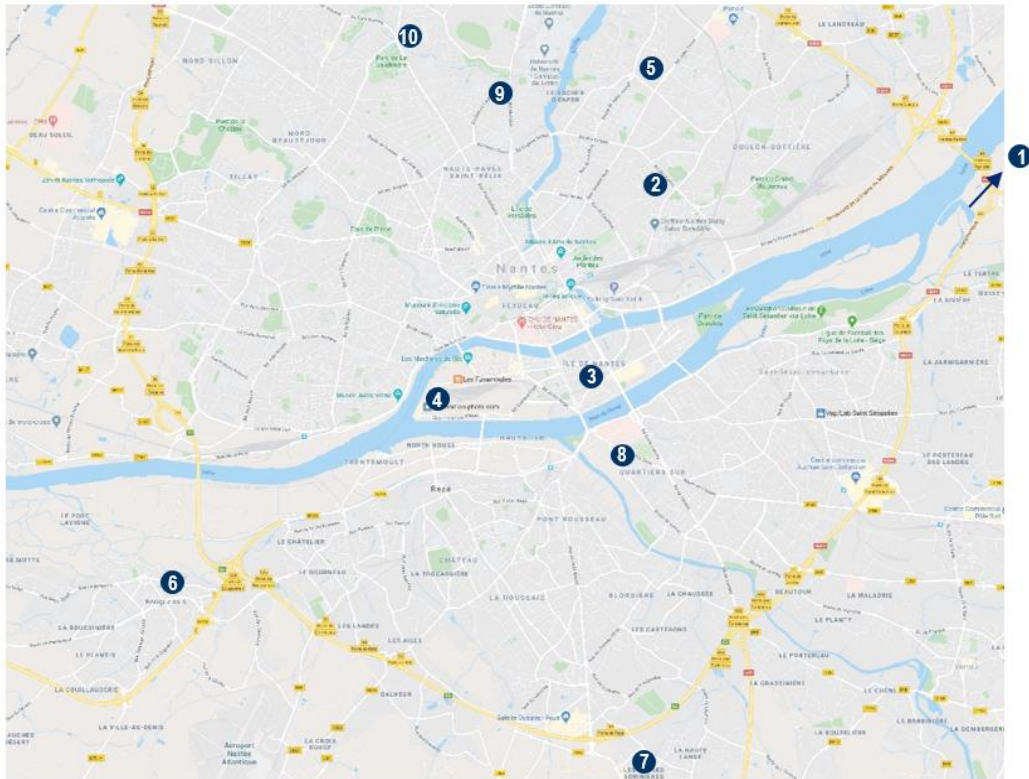


Les Domiciles Accompagnés CÉMAVIE sont regroupés, le plus souvent, par huitaines dans des opérations d'habitat construites à Nantes et dans différentes communes de Nantes Métropole et des alentours.



.1. Escamilo – 2. Agenêts – 3. Nant'Île – 4. Canopée – 5. Marsauderies 1 et 2 – 6. Bouguenais – 7. Sorinières – 8. Persagotière j(à venir) – 9. Lauriol 1 et 2 (à venir) – 10. Pont du Cens (à venir)



Fondation Cémavie
SAD Parcours de Longévité
87 rue Gaston Turpin
44000 Nantes
Tél : 02.40.20.93.00

☎ 06.45.19.81.08 – **Claire ROBIN**
cl.robin@fondationcemavie.fr
☎ 06.73.23.17.37 – **Julie NOEL**
j.noel@fondationcemavie.fr



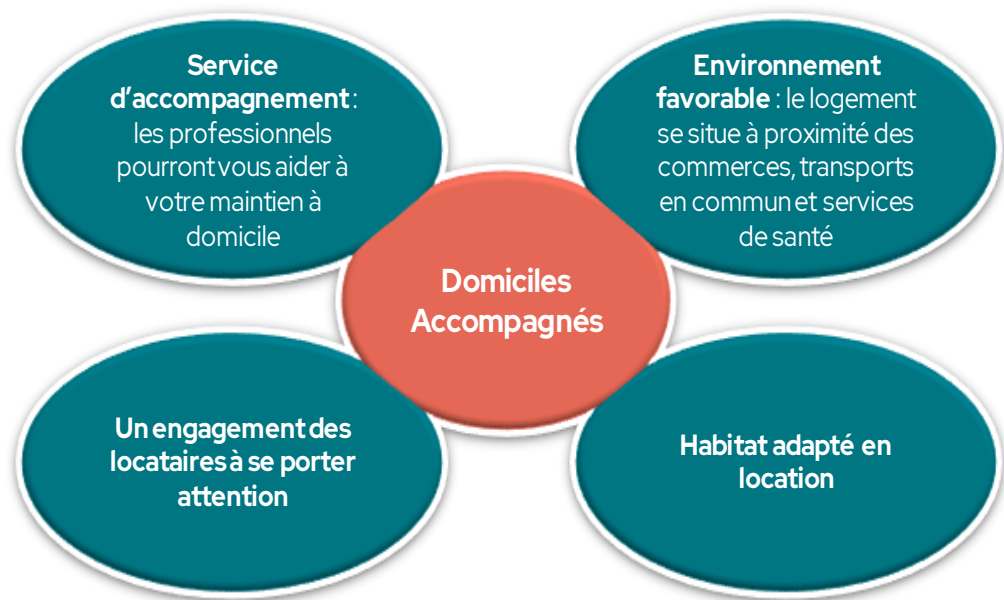
Les Domiciles Accompagnés

Les domiciles accompagnés CÉMAVIE sont destinés à des personnes de plus de 60 ans, seules ou en couple, fragilisées par l'âge, mais disposant d'une autonomie suffisante pour vivre à domicile, qui souhaitent conserver leur indépendance tout en étant accompagnées pour bien vieillir et anticiper leur avenir.



Formule innovante **d'habitat regroupé inclusif**, les domiciles accompagnés CÉMAVIE sont une réponse au souhait exprimé par de nombreuses personnes de **bien vieillir chez soi dans un logement adapté et un environnement favorable**.

Les domiciles accompagnés (DAC) comprennent un **logement adapté** et un **suivi personnalisé** par un conseiller référent CÉMAVIE.



Les caractéristiques des logements DAC :

- Des types 2 bis, d'environ 50 – 55 m² non meublés
- Accessibles aux normes personne à mobilité réduite
- Accessibles aux personnes ayant réalisé une demande de logement social auprès de l'ADIL.



Le service d'accompagnement à domicile du Parcours de Longévité a un double objectif :

1 Préserver la capacité de choisir et d'être acteur de sa vie.

2 Sécuriser le vieillissement et prévenir les situations de dépendances.

Les missions du conseiller référent

PREVENIR : la perte d'autonomie en assurant une veille préventive auprès de vous, vous apporter écoute et soutien tout au long de votre vieillissement.

COORDONNER : en vous proposant des actions de prévention de la perte d'autonomie et vous faciliter l'accès aux dispositifs de soutien à domicile et veiller à leur coordination.

FAVORISER LE LIEN SOCIAL : et encourager les solidarités.

SOUTENIR : vos proches aidants et les accompagner dans la durée, être un relai pour votre entourage familial distant.

Pourquoi un Service d'Accompagnement à Domicile ?

Pour un accompagnement personnalisé en fonction des besoins, par exemple : soutien dans les démarches d'accès aux droits, dans le suivi

Pour une visite à minima mensuelle de la Conseillère Référente.

Pour une présence téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Abonnement au Service d'Accompagnement à Domicile

La facturation du service d'accompagnement à domicile est de **134 € / mois**. Il est soumis au **crédit d'impôt à hauteur de 50 % maximum** (cf application de la réglementation).

